



Suggestion d'amélioration à mon employeur

Par DG183

Bonjour,

Je suis aide à domicile dans le cadre d'un contrat d'été (étudiant) pour ce mois de juillet, et j'ai dû faire face à plusieurs petits désordres.

-mon adresse mail a été mal orthographiée, je n'ai pas reçu mon planning mis à jour et mon employeur a considéré simplement que j'avais été absente, de manière "injustifiée"

-j'ai reçu un message m'ordonnant d'aller chercher un enfant à l'école, alors qu'une autre salariée s'en chargeait déjà.

-on m'a confié plusieurs missions qui ne correspondent à mes compétences alors que je les avais clairement exposées lors des entretiens de recrutement.

-ce qui est écrit dans les fiches missions correspond rarement aux tâches qu'il faut effectuer en réalité.

Je voudrais savoir si en tant que salariée (même si ce n'est qu'un contrat d'été) j'ai le droit de faire des suggestions à mon employeur ? Non pas de simples réclamations car j'ai déjà signalé tout ce que j'ai observé, (je n'ai pas le sentiment que cela soit pris en compte... Mais tant pis, j'ai fait ce que j'ai pu). Je voudrais bien leur donner des idées pour améliorer le système de communication entre salariés et responsables.

Mais est-ce que cela m'est permis ? Ce n'est pas du tout prévu dans mes tâches...

Merci par avance pour vos réponses.